



CHARTRE DEPARTEMENTALE
DES INTERVENTIONS EN EDUCATION
A LA SEXUALITE DANS LES ECOLES,
LES COLLEGES ET LES LYCEES
DU MORBIHAN



NOVEMBRE 2006



SOMMAIRE

INTRODUCTION	P 3
1- LE SOCLE DE L'EDUCATION A LA SEXUALITE	P 4
2- LES OBJECTIFS DE L'EDUCATION A LA SEXUALITE	P 6
3- UN PREALABLE : LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE	P 8
4- LES CONDITIONS DE REALISATION DU PROJET EDUCATIF	P 10
5- UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL	P 11
6- L'EVALUATION DES PROJETS D'EDUCATION A LA SEXUALITE	P 11





INTRODUCTION

Cette charte a été réalisée par un collectif de professionnels et bénévoles intervenants en milieu scolaire, et de professionnels institutionnels, désireux d'harmoniser leurs pratiques et de fonder une culture commune autour de l'éducation à la sexualité.

Elle précise les modalités dans lesquelles se feront les interventions dans les établissements scolaires du département du Morbihan.

Son objectif est de permettre aux chefs d'établissements, aux équipes éducatives, aux intervenants extérieurs, aux élèves et aux parents d'élaborer ensemble un projet d'éducation à la sexualité dans le respect des principes éthiques, déontologiques et méthodologiques.





1. LE SOCLE DE L'ÉDUCATION A LA SEXUALITÉ:

L'éducation à la sexualité s'inscrit dans un projet global d'éducation et de promotion de la santé des élèves telle que définie par la charte d'Ottawa, et qui propose notamment les principes généraux suivants :

- inscrire l'éducation pour la santé dans une démarche de promotion de la santé
- contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé
- favoriser une vision globale de la santé
- centrer la démarche d'éducation pour la santé sur les personnes
- respecter les personnes dans l'équilibre individuel et social qu'elles se sont créées
- promouvoir une démarche éducative à tous les stades de la vie
- accompagner les personnes dans leurs choix de santé
- créer les conditions de participation des personnes dans le déroulement du projet
- engager une démarche citoyenne associant les droits et les devoirs des personnes

Son approche est biologique et scientifique, mais aussi psychologique, affective, relationnelle, sociale, philosophique, culturelle, éthique et juridique ; ceci afin de préparer les élèves à leur future vie d'adulte.





Cette éducation repose sur des valeurs humaines essentielles, notamment le respect de soi et des autres, la liberté de choix, mais aussi une éthique dont font partie la délimitation entre l'espace public et privé, le droit à l'intimité et à la vie privée de chacun, et l'égalité entre les filles et les garçons.

Dans ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre, l'éducation à la sexualité se fera conformément aux textes en vigueur relatifs à la prévention du sida et des infections sexuellement transmissibles (IST), à la prévention des violences sexuelles, à la protection de l'Enfance et à l'égalité des chances, et en particulier à :

- la circulaire 2003-027 du 17-02-2003 du Ministère de l'Éducation Nationale, relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées
- la loi n°2001-588 du 04 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception.





2. LES OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION A LA SEXUALITE :

L'éducation à la sexualité a pour objectif principal d'apporter aux élèves, en partant de leurs représentations et de leurs acquis, des informations complètes et objectives, ainsi que des connaissances scientifiques validées et régulièrement mises à jour, pour :

- leur permettre d'appréhender et d'intégrer les différentes dimensions de la sexualité,
- les aider à développer des attitudes de responsabilité individuelle, familiale et sociale,
- les aider à vivre une sexualité harmonieuse et épanouie.

Les objectifs éducatifs sont :

- comprendre la construction de l'image de soi à travers la relation aux autres
- analyser les enjeux, les contraintes, les limites, les interdits
- comprendre l'importance du respect mutuel
- se situer dans la différence des sexes et des générations
- apprendre à identifier et intégrer les différentes dimensions de la sexualité humaine, biologique, affective, psychologique, juridique, sociale, culturelle et éthique
- développer l'exercice de l'esprit critique notamment par l'analyse des modèles et rôles sociaux véhiculés par les médias, en matière de sexualité





- développer les connaissances pour favoriser les attitudes de responsabilité individuelle et collective, notamment les comportements de prévention et de protection de soi et des autres
- apprendre à connaître et utiliser les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement





3 UN PREALABLE : LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE:

La mise en oeuvre du projet éducatif à la sexualité demande une concertation des différents acteurs des établissements - membres pluri-professionnels de la communauté scolaire, intervenants extérieurs, parents d'élèves - aux compétences partagées, afin d'assurer une démarche cohérente et progressive au travers des différents niveaux scolaires (écoles, collèges et lycées d'un même secteur géographique si possible).

Cette démarche s'appuie sur une méthodologie de projet construite selon les principes suivants :

- le chef d'établissement est le maître d'ouvrage du projet d'éducation à la sexualité ; en ce sens, il est le garant de son bon déroulement
- le projet éducatif est inscrit au projet d'établissement et porté par le Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté (CESC) ou par un dispositif équivalent
- ce dispositif choisit une personne référente chargée de coordonner le projet : ce peut être l'infirmier(e) scolaire, ou toute autre personne formée
- le projet repose sur une analyse préalable de la demande et des besoins, concertée, travaillée et construite avec l'ensemble des acteurs (communauté scolaire, intervenants extérieurs, élèves et parents)
- les intervenants extérieurs choisis par le chef d'établissement sont issus de structures agréées par l'Inspection Académique





- les intervenants extérieurs choisis ont suivi personnellement une formation initiale complète sur la sexualité, reconnue par l'Éducation Nationale ou par le Ministère de la Santé, et participent régulièrement à des rencontres départementales d'échanges et d'amélioration de leurs connaissances et compétences sur le thème de l'éducation à la sexualité
- les élèves, les parents, les intervenants extérieurs et les membres de la communauté scolaire sont associés à toutes les phases du projet
- le projet est composé d'actions éducatives qui peuvent être menées dans les enseignements des programmes scolaires des sciences de la vie et de la terre, et de la vie sociale et professionnelle, mais aussi dans les différents champs disciplinaires qui offrent des possibilités d'exploiter des textes, des outils pédagogiques ou des situations
- les actions éducatives peuvent être également menées lors de rencontres éducatives complémentaires de ces enseignements dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), avec l'appui d'intervenants extérieurs, et/ou de membres formés de la communauté scolaire
- l'établissement informe l'ensemble des partenaires du déroulement du projet, à toutes ses étapes
- l'évaluation est construite lors de la définition du projet éducatif





4. LES CONDITIONS DE REALISATION DU PROJET EDUCATIF:

Les rencontres éducatives avec les élèves se font de la façon suivante :

- L'établissement prépare les conditions matérielles satisfaisantes pour le bon déroulement des actions (lieu et matériel pédagogique)
- Les interventions dans les établissements du second degré se font si possible en binômes mixtes (une femme et un homme), dont l'un des membres fait partie de la communauté scolaire de l'établissement et est formé à l'éducation à la sexualité
- Dans les établissements du premier degré, la présence de l'enseignant responsable de la classe est recommandée lors des rencontres
- L'action se mène dans le cadre strict de la sphère publique en ce qui concerne la vie des élèves et la vie des intervenants
- Lors d'émergence de situations difficiles pour des élèves, ceux-ci sont orientés avec leur accord vers les structures internes et externes locales de soins ou d'accompagnement





5 UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL:

Une convention liant les intervenants extérieurs et l'établissement est établie.

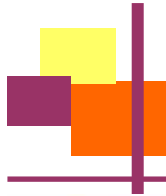
Elle précise :

- les coordonnées des intervenants prévus
- les objectifs de l'action
- les outils pédagogiques utilisés
- le public concerné (classe, taille des groupes, mixité)
- les dates, durée et lieux de déroulement des actions
- l'évaluation des actions : modalités, choix des items

6 L'EVALUATION DES PROJETS D'EDUCATION A LA SEXUALITE:

Un bilan annuel des interventions pour chaque établissement sera communiqué en fin d'année scolaire à l'Inspection Académique et à la DDASS du Morbihan.





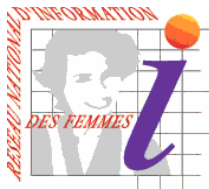
Services départementaux

DIRECTION GÉNÉRALE
DES INTERVENTIONS
SANITAIRES ET SOCIALES



CENTRE DE PLANIFICATION ET
D'ÉDUCATION
FAMILIALE

CENTRE DE PLANIFICATION ET
D'ÉDUCATION
FAMILIALE
DE PONTIVY



MORBIHAN



Association
PAR COEUR



INFO JEUNES 56
Association Départementale
Information Jeunesse